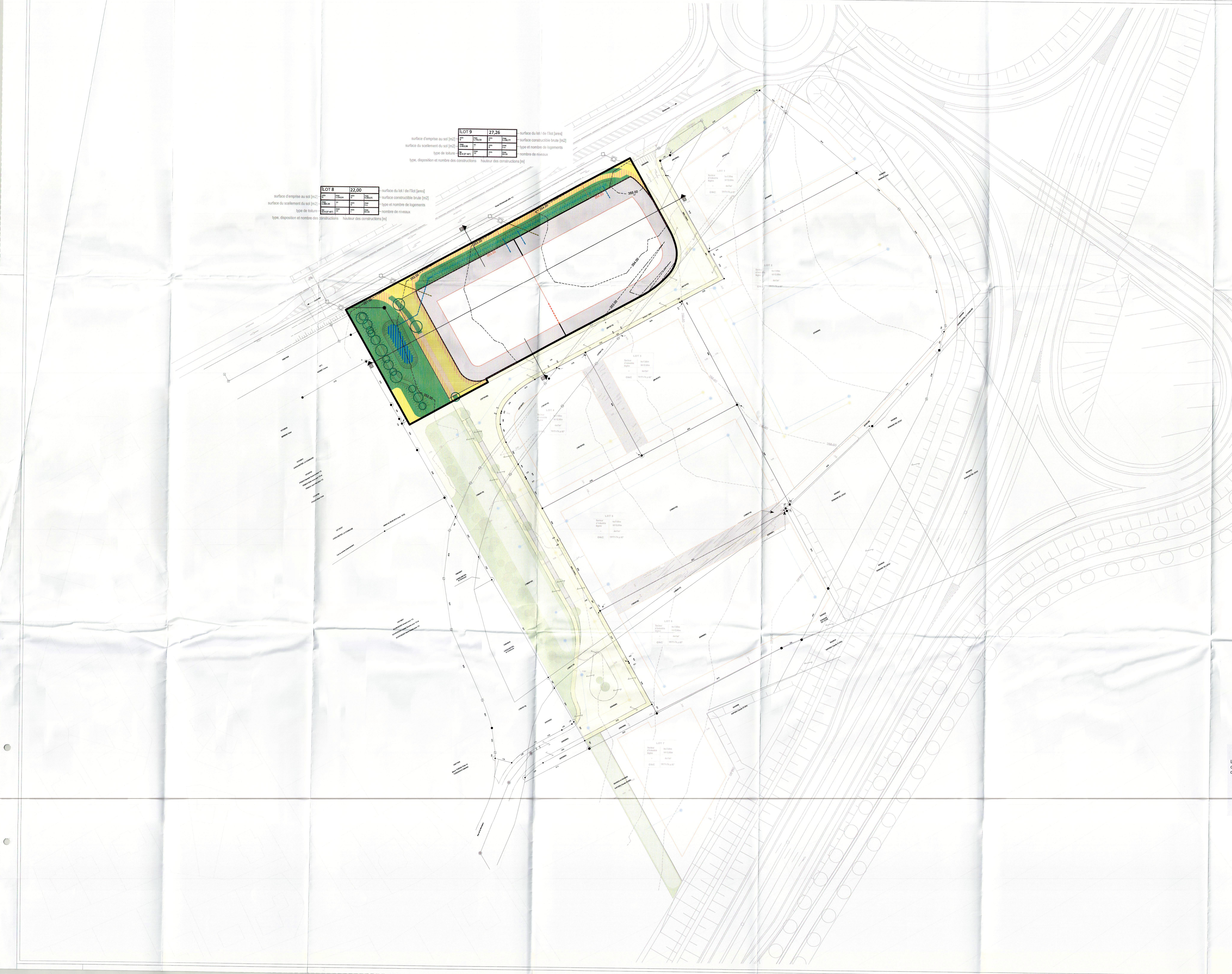

Annexe I : Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT			
min.	max.	min.	max.
max.		min.	max.
	max.	min.	max.

surface d'emprise au sol [m2] — surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m2] — surface constructible brute [m2]
type de toiture — type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions — nombre de niveaux — hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III… — nombre de niveaux pleins
- +1,2…R — nombre d'étages en retrait
- +1,2…C / +1,2…S — nombre de niveaux sous combles / nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x — hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc — constructions en ordre contigu
- onc — constructions en ordre non contigu
- x-mi — x maisons isolées
- x-mj — x maisons jumelées
- x-mb — x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u — x logements de type unifamilial
- x-b — x logements de type bifamilial
- x-c — x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp — toiture plate
- tx (y%-z%) — toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- z% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp — espace vert privé
- EVP — espace vert public
- ADJ — aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Référence: 17468/27C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 24.02.2016
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Le présent document fait partie de la délibération no 10 du 27 novembre 2015 du conseil communal de Junglinster portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « um Räiland ».

Junglinster, le 30 novembre 2015
Pour le conseil communal,
le bourgmestre — le secrétaire

AUFTRAGGEBER:	**Adm. com. de Junglinster** 12, rue de Bourglinster L-6112 Junglinster
PROJEKT:	**Modification ponctuelle du PAP "Zone d'activité Railand"**
DOCUMENT:	**PAP - Plan**
BEARBEITUNG:	ROMAIN SCHMIZ architectes & urbanistes 16, AV. GASTON DIDERICH, L-1420 LUXEMBOURG TEL. 44 17 10 FAX 44 17 10 - 60

DATE	-	ECHELLE	-	PLAN N°
16.11.2015	-	1:500	-	001